

Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Cible de l'ONU : 2.1 - D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateur 2.i1 : Ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours

Concepts et définitions

Définition

Part des personnes dans la population déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de manger de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours.

Concepts

« **Ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours** » illustre les difficultés à se nourrir correctement pour raisons financières. Cette privation est retenue dans le calcul de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. En France, une personne est considérée comme privée matériellement et socialement si elle subit au moins 5 privations parmi une liste de 13 possibles.

Champ

France métropolitaine, ensemble des personnes vivant en logement ordinaire.

Commentaires

Cet indicateur est un indicateur complémentaire (indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps) aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 2.1.

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

L'indicateur est égal à la proportion de personnes déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours. Cette question est posée au niveau du ménage. La réponse niveau ménage est attribuée à tous les individus du ménage (y compris les enfants).

Cet indicateur est publié au niveau individuel.

Un indicateur similaire est ponctuellement calculé spécifiquement sur les enfants (cf. Insee Focus, 2023, « [En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières](#) »).

Désagrégrations retenues

Aucune.

Désagrégrations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) : [Statistiques sur les ressources et conditions de vie](#).

Champ de l'opération

France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

L'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte : la durée du panel est passée de 9 ans à 4 ans et les traitements statistiques (pondérations et imputations) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série entre 2019 et 2020, qui impacte à la hausse le taux de la privation matérielle et sociale.

Références / Publications

- [Privations matérielles et sociales depuis 2013](#), Insee Résultats, Insee, janvier 2024
- [La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé](#), Insee Focus, juillet 2024